

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision : 02/05/2017

Révision n° : 002

page 1/10

PARAFFINE POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

N° d'enregistrement REACH : 01-2119488076-30-0017

1.1 Identification de la substance : Paraffine pour bougies coulées et moulées

1.2 Utilisation de la substance : paraffine apte au contact alimentaire, utilisée pour la fabrication des farts, produits d'entretien, bougies, etc... (milieu industriel).

Fournisseur :

Creation-bougies.fr

Micro entreprise immatriculée au registre du commerce des sociétés de Blois sous le numéro 750 826 208

TVA non applicable, article 293-B du CGI

314 rue des Vallées - 41250 Mont-Près-Chambord - France

+33 (0)6 88 37 73 94

www.creation-bougies.fr - info@creation-bougies.fr

N° de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

CENTRES ANTI-POISON :

Paris : 33(0) 1 40 05 48 48 –

Angers : 33 (0)2 41 48 21 21

Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80

Lille : 0 825 812 822

Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11

Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25

Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36

Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22

Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37

Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47

Centres de Toxicovigilance :

GRENOBLE – REIMS - ROUEN

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

2.1 Classification de la substance :

Définition du produit : hydrocarbure saturé solide à température ambiante.

Classification selon la directive 1999/45/CE (DPD)

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/48/CE et ses amendements.

Classification : non classé

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R ou des mentions H décrites ci-avant.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Classification selon le règlement 1272/2008/CE (CLP/GHS)

Mention d'avertissement : pas de mention d'avertissement

Mention de danger : aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence :

Prévention : non applicable

Intervention : non applicable

Stockage : non applicable

Élimination : non applicable.

2.2 Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symbole(s) de danger : N.A.

Indication de danger : N.A.

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union Européenne.

Conseils de prudence : Non applicable

Ingrédients dangereux : N.A.

Éléments d'étiquetage

supplémentaire : Non applicable.



PARAFFINE POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII

Non applicable
P : non disponible – B : non disponible - T : non disponible

La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII

Non applicable
vP : non disponible – vB : non disponible

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Non disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

3.1 Identification de la préparation: Hydrocarbures solides saturés.

3.3 EINECS N°
232-315-6

CAS N°
8002-74-2

3.2 Substances dangereuses : AUCUNE (CE 453/2010)

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et, dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 15 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion : Rincez la bouche à grande eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de Formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux : aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation : aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau : aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion : aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux : aucune donnée spécifique.
- Inhalation : aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau : aucune donnée spécifique.
- Ingestion : aucune donnée spécifique.



PARAFFINE

POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Remarque à l'intention du médecin : pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : non disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Utilisable : Appropriés : mousse – CO2 – Poudre – Sable.

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Non utilisable : aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance.

Risques particuliers liés à

l'exposition au produit : aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Risque lié aux produits de décomposition thermique :

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Autres informations : non disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le Produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Si des vêtements spécialisés sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un Balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Ecarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Elimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



creation-bougies.fr

PARAFFINE

Date de révision : 02/05/2017

Révision n° : 002

page 4/10

POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

6.4 Référence à d'autres sections :

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

Manipulation :

Utiliser une ventilation locale s'il y a un risque d'inhalation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Eviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau. Lors de la manipulation de produits stockés dans des fûts, des chaussures ou bottes de sécurité ainsi qu'un équipement de manutention approprié doivent être utilisés. Eviter les déperditions accidentelles. Les chiffons, papiers et autres matériaux utilisés pour absorber les épandages présentent un danger d'incendie. Eviter leur accumulation en les éliminant immédiatement et en toute sécurité. Outre les recommandations spécifiques pour la maîtrise des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement, une étude de risques doit être réalisée pour déterminer les contrôles appropriés aux conditions d'emploi locales.

L'exposition à ce produit doit être réduite autant que possible dans les conditions raisonnables d'utilisation. Sa référence devrait être indiquée au COSHH.

Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion :

Aucun dans les conditions normales d'emploi. Combustible s'il est en contact avec une flamme.

Stockage :

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Utiliser des récipients correctement étiquetés et susceptibles d'être hermétiquement fermés. Conserver à l'écart des rayons solaires, sources de chaleur et oxydants puissants.

Températures de stockage :

Au minimum 0 °C. Au maximum 50 °C.

Matériaux d'emballage ou de flaconnage à éviter : éviter le PVC pour les conteneurs ou leur revêtement.

Matériaux recommandés : pour les conteneurs ou leur revêtement, utilisez de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité

Autres informations :

Ne pas exposer les conteneurs en polyéthylène à de fortes températures en raison des risques de déformation.

Classe de stockage : 11

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

8.1 Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition professionnelle :

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées :

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition Professionnelle :

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

PARAFFINE POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

8 Protection respiratoire	Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Protection des mains	Porter des gants calorifugés quand le produit est manipulé à l'état fondu.
Protection des yeux	Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
Protection de la peau	En cas de contact avec du produit fondu, refroidir immédiatement la partie brûlée avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Ne pas ôter le produit. Consulter immédiatement un médecin si nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement.	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

8.3 Equipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : prendre soin de contrôler les expositions en dessous des limites d'exposition applicables. Si ceci ne peut pas être réalisé, utiliser un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules. (Demi-masque (EN 149) ou demi-masque à valve (EN 405) en combinaison avec le type A 2 (EN 141) et un pré-filtre P2/3 (EN 143) peuvent être utilisés).

Protection des mains : des gants pour la protection chimique sont faits à partir d'une large gamme de matériaux, mais il n'y a pas de simple matériau ou de combinaison de matériaux pour des gants qui aient une résistance illimitée à une simple substance, à une combinaison de substances ou à une préparation. La durée de vie sera fonction d'une combinaison de facteurs qui incluent la perméabilisation, la pénétration, la dégradation, l'usage (immersion complète, contacts occasionnels) et la façon dont les gants sont stockés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Les niveaux maxima théoriques sont rarement atteints en pratique et le niveau actuel de protection peut être difficilement atteignable. Le temps effectif d'utilisation devrait être contrôlé avec soin et une marge de sécurité devrait être appliquée. Le guide HSE concernant les gants de protection recommande qu'une marge de sécurité de 75 % soit appliquée sur tout chiffre obtenu à partir des laboratoires de tests. Les gants en nitrile offrent un relatif long temps d'utilisation et un taux de pénétration assez lent. Les résultats des tests, comme la durée d'utilisation, ont été obtenus via des tests standards EN374-3 : 1994 et sont disponibles chez les fournisseurs de ce type d'équipement.

L'hygiène personnelle est un élément clef pour le soin des mains. Les gants doivent être portés sur des mains propres. Après l'utilisation des gants, les mains doivent être lavées et séchées minutieusement. Une crème non parfumée devrait être appliquée.

PARAFFINE POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

Protection des yeux. Des lunettes conformes au standard minimum EN 166-345 B devront être utilisées s'il y a un risque de contact avec les yeux par éclaboussures. Des lunettes de haute protection devront être employées lors d'opérations à haut risque ou sur les lieux de travail. Par exemple, les salariés qui ont en charge le travail des métaux, comme le trempage, le moulage ou le coupage peuvent avoir recours à une protection supplémentaire pour éviter d'être blessés par des particules de métaux ou par la casse d'un outil.

Protection de la peau et du corps autre que les mains : minimiser toute forme de contact avec la peau. Tenue normale de travail pour les produits chimiques (en coton de préférence). Porter des chaussures de sécurité antistatiques et antidérapantes. Laver régulièrement les vêtements de travail et les sous-vêtements.

- 8.4 Contrôles d'exposition de l'environnement : minimiser les rejets dans l'environnement. Une étude environnementale doit être réalisée pour assurer la conformité avec la réglementation locale.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1 Informations générales :

Etat physique :	Solide à 20 °C – Liquide à 90 °C
Forme :	Plaques.
Couleur :	Blanc-Jaune
Odeur :	Pratiquement inodore.
Seuil olfactif :	Non déterminé

9.2 Informations importantes relatives à la santé et à l'environnement :

pH :	Extrait aqueux neutre.
Températures caractéristiques :	Point de figeage : ~59 °C ASTM D 938 Point d'éclair : >150 °C NF T 60 118 Température d'auto inflammation : > 190 °C Décomposition : > 200 °C
Propriétés comburantes :	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	environ <0,01 hPa à 20 °C
Danger d'explosion :	le produit n'est pas explosif
Limites d'explosion :	
Inférieure :	Wax dust/powder > 15g/m3
Supérieure :	Wax dust/powder > 1000 g/m3
Densité à 20 °C :	Environ 900 kg/m3
Densité relative :	non déterminée
Solubilité :	Dans les solvants pétroliers et halogénés : miscibles
Hydro solubilité :	Insoluble dans l'eau.
Limite supérieure d'inflammabilité :	--
Limite inférieure d'inflammabilité :	--
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Donnée non disponible.
Viscosité :	2,5 - 10 mm2/s
Densité de vapeur (Air = 1):	non applicable
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité de ce produit ou de ses composants n'est disponible.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique
10.5 Matières incompatibles	Aucune donnée spécifique
10.6 Produits de décomposition Dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

PARAFFINE POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Effets aigus potentiels sur la santé :

Inhalation :	Aucun effet important ou danger critique connu
Ingestion :	Aucun effet important ou danger critique connu
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu
Contact avec les yeux	Aucun effet important ou danger critique connu

Toxicité aiguë

Généralités	Aucun effet important ou danger critique connu
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu
Inhalation	Aucune donnée spécifique
Ingestion	Aucune donnée spécifique
Contact avec la peau	Aucune donnée spécifique

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Aucun effet important ou danger critique connu. (LD50 Rat > 3 gr/kg).		
Conclusion/Résumé	Non disponible		
12.2 Persistance et dégradabilité			
Conclusion/Résumé	Non disponible		
12.3 Potentiel de bioaccumulation			
Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Non disponible			
12.4 Mobilité dans le sol	Non disponible		
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB			
PBT	Non applicable		
	P : non disponible - B : non disponible - T : non disponible		
vPvB	Non applicable		
	vP : non disponible - vB : non disponible		
12.6 Autres effets néfastes	Aucun effet important ou danger critique connu.		
L'exposition prolongée aux vapeurs et aux fumées peut provoquer une irritation des yeux ou des voies respiratoires supérieures.			

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section pour toute information sur les applications dans les scénarios d'exposition.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

- 13.1 Ne pas rejeter dans les égouts, cours d'eau, ni dans le milieu naturel.
- 13.2 Elimination des déchets : Faire incinérer en installation autorisée ou mettre en décharge agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable pour un traitement satisfaisant de ce produit. Ne pas polluer le sol, l'eau ou l'environnement avec le déchet de produit.
- 13.3 Elimination du produit : comme pour les déchets.
- 13.4 Elimination des emballages : recycler ou éliminer en conformité avec la législation en vigueur, en faisant appel à une entreprise agréée
- 13.5 Code européen des déchets :
 - 12 01 12 déchets de cires et graisses.
 - 05 01 99 déchets non spécifiés ailleurs
 - 07 01 99 déchets non spécifiés ailleurs
 La classification des déchets est toujours de la responsabilité de l'utilisateur final.



PARAFFINE POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

Réglementation nationales et locales.

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer :

- Décrets n° 73-218 du 23.02.1973 et n° 77-254 du 08.03.1977, circulaires du 14.01.1977 et 04.11.1980.

Réglementation relative aux déchets :

- Loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-914 du 19.08.77 ; décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par le décret n° 85-387 du 29.03.85 et les décrets n° 89-192 du 24.03.1989 et 89-648 du 31.08.1989, portant réglementation de la récupération des huiles usagées.

- Loi n° 88-1261 du 30.12.1988 ; décret n° 90-267 du 23.03.1990 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit des déchets générateurs de nuisances.

- Loi n° 92-646 du 13.07.1992, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

- Arrêté du 02.02.98 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées.

- Décret n° 2002-540 du 18.04.02 relatif à la classification des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

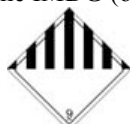
Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): 9 Matières et objets dangereux divers.

Indice Kemler:	99
No ONU:	3257
Groupe d'emballage:	III
Etiquette de danger:	9
Nom d'expédition des Nations unies:	ERWÄRMTER FLÜSSIGER STOFF, N.A.G.
Code de restriction en tunnels	D
Remarque:	Products < 100°C are no hazardous goods / class 9 does not apply.

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



Classe IMDG:	9
No ONU:	3257
Label	9
No EMS:	F-A, S-P
Marine Pollutant:	Non
Désignation technique exacte:	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.
Remarque:	Products < 100°C are no hazardous goods / class 9 does not apply.
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:	
Classe ICAO/IATA: -	
Remarque:	Carriage by air of heated fluid product is not expected.
"Règlement type" de l'ONU:	UN3257, LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A., 9, III
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable



PARAFFINE POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: néant

Mentions de danger néant

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Numéro d'EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales connues).

Tous les composants sont répertoriés (ou sont des polymères exemptés).

TSCA (USA)

Tous les constituants sont répertoriés.

Réglementation nationale.

Code sécurité sociale – Article L.461-6, annexe A, N° 601.

Code du travail – Surveillance médicale spéciale : article R.241-50, arrêté du 11.07.1977.

Code sécurité sociale – Tableau des maladies professionnelles : 36

Emballage et étiquetage

Fiche de données de Sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

16. AUTRES INFORMATIONS:

Révisée selon la nouvelle législation REACH.

Références

Code Européen de la Sécurité pour le stockage et la manipulation des Produits Pétroliers.

67/548/EEC – Directive Substances Dangereuses

1999/45/EC – Directives Préparations Dangereuses

91/155/EEC – Directive Fiches de données de sécurité

Concawe Report 01/53 – Classification et étiquetage des substances pétrolières selon la Directive EU sur les Substances Dangereuses.

Concawe Report 01/54 – Classification environnementale des substances pétrolières –

Concawe Report 05/87 – Les aspects des lubrifiants sur la santé.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil.

EN 374-2 : 1994 Gants de protection contre les micro-organismes et les produits chimiques.

EN 149 : 2001 Protection respiratoire, demi-masque avec valve filtrante pour la protection contre les gaz et les particules.

EN 141 : 2000 Protection respiratoire – filtre à gaz et filtre combiné.

EN 143 : 2000 Protection respiratoire – filtre à particules

EN 166 : 1995 Spécification et protection des yeux du personnel. Réglementation EU n° 1907/2006 du Parlement Européen).

Restriction recommandée pour l'utilisation de ce produit : ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir, au préalable demandé d'avis technique.

PARAFFINE POUR BOUGIES COULÉES ET MOULÉES

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006 et annexes.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée et suivant les réglementations en vigueur. Ils sont donnés de bonne foi. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif pour permettre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination, en état satisfaisant de sécurité et donc ne devraient être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, elles ne peuvent être applicables en cas de mélange du produit en question avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
